

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 39 délégués (37 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 39
Dont membres votants à voix délibérative : 39 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 19 septembre 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Duclos Dominique, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Vérot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet Echange de parcelles de La Plaine II

N°2025 09 10

Monsieur le Président propose de procéder à l'échange :
-des parcelles ZA 48, ZA 49 sur la commune d'Essômes sur Marne, ZA 150 et ZA 151 sur la commune de Nogentel situées au lieudit « le rond buisson » et appartenant à l'USESA d'une contenance totale de 9 hectares 94 ares 39 centiares. Ces parcelles sont situées en périmètre éloigné du captage d'eau potable P11 de l'USESA.
et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président

-des parcelles ZA 170 sur la commune de Nogentel, ZA 59 sur la commune d'Essômes sur Marne et ZY 27 sur la commune de Chézy sur Marne situées au lieudit « la pierre saint marc » et appartenant à la famille Gandon, pour 9 hectares 92 ares 84 centiares.

Ces parcelles sont situées en périmètre rapproché du captage d'eau potable P11 de l'USESA.

- considérant l'accord d'échange des deux parties pour les dits terrains,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT après en avoir délibéré, de :**

- PROCEDER à l'échange des parcelles, selon les conditions ci-après :

- au lieudit « le rond buisson », échange des parcelles appartenant à l'USESA :

ZA 48 et ZA 49 sur la commune d'Essômes sur Marne,

ZA 150 et 151 sur la commune de Nogentel

- au lieudit « la pierre saint marc », échange des parcelles appartenant à la famille Gandon :

ZA 170 sur la commune de Nogentel

ZA 59 sur la commune d'Essômes sur Marne

ZY 27 sur la commune de Chézy sur Marne

- Les immeubles échangés sont d'une égale valeur de quarante-neuf mille sept cent vingt euros (49 720 €).

- En conséquence, le présent échange est fait sans soulte ni retour de part ou autre.

- Tous les frais, droits et émoluments seront payés par l'USESA.

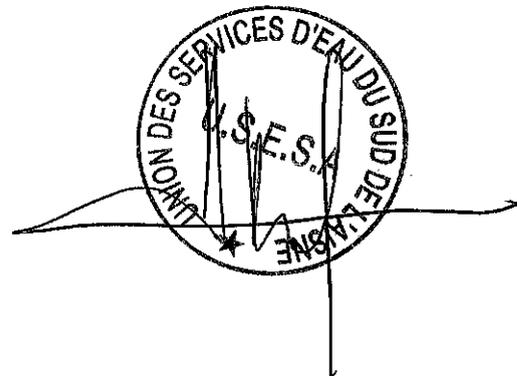
- AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cet échange formalisé par acte notarié.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique FREX



Le Président,
Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025

Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président